

Mémorandum fédéral

de verenigde verenigingen



PLATE-FORME FRANCOPHONE
DU VOLONTARIAT
a.s.b.l.

Pas sexy, la vie associative ?

La rencontre et la cohésion sociale sont-elles démodées ?

La participation et le sens de la citoyenneté sont-ils dépassés ?

Non, la vie associative *vit et fait vivre*, permettez-nous de le démontrer !

Les recherches nous donnent raison : la vie associative contribue à forger la société, favorise l'intégration et l'implication des citoyens. Elle démocratise et émancipe. Les acteurs de la vie associative sont socialement plus actifs, mieux intégrés et ont un plus grand sens de la démocratie. Il ne subsiste aucun doute à cet égard. Il s'agit d'un rôle que chaque association tente de toujours concrétiser davantage.

Les pouvoirs publics également attendent beaucoup de la vie associative. Après des années de critiques quant à la pillarisation de la société, sa destruction ou la défense égoïste de la société civile à ne défendre que ses intérêts, le climat s'inverse. Les personnes qui participent à la vie associative sont moins amères, ont davantage confiance les unes dans les autres, dans l'avenir et dans la politique. Investir dans la société civile rapporte !

Les associations signataires sont convaincues que la société civile ne peut remplir son rôle social et politique que si certaines conditions indispensables sont remplies. Il s'agit de conditions ayant trait au propre fonctionnement, mais qui reposent également sur une plus forte cohésion avec le politique : pas de pillarisation *après-la-lettre*, de concertation occasionnelle ou d'utilisation opportuniste des intérêts défendus. Il doit s'agir d'un nouveau partenariat entre la société civile et le politique afin d'oeuvrer ensemble à une société meilleure, solidaire et démocratique. Un partenariat dans le cadre duquel les deux parties avec leurs force de frappe et possibilités collaborent à la mise en place d'une Belgique qui valorise l'engagement et qui se bat à cent pour cent pour une politique cohérente, une cohésion sociale, le bien-être social et une société durable au plan économique, social et démocratique.

En vue de préparer notre avis, les Verenigde Verenigingen ont rassemblé ces derniers mois les préoccupations, besoins et revendications de la vie associative en Flandre. De son côté, la Plate-forme francophone du Volontariat mène ce travail depuis plusieurs années à Bruxelles et en Wallonie. Nous laissons aux associations le soin de la présentation de positions et de revendications thématiques aux pouvoirs publics. Dans le présent mémorandum, nous n'avons repris que les éléments qui ont un impact sur le fait de s'associer en tant que tel et sur le fonctionnement de la vie associative.

Nous espérons que le présent mémorandum sera une invitation à ce que cela 'colle' entre les pouvoirs publics et les associations. Puisse-t-il également être une invitation à poursuivre l'élaboration d'un dialogue constructif en faveur d'une politique fédérale durable. Les Verenigde Verenigingen ne manqueront pas de suivre et d'évaluer cette politique de manière critique.

1. "Que dis-tu ?"

Participation et droit de parole en Belgique et dans le monde

Deuvrer ensemble à la politique

Une bonne administration publique se développe à partir de la diversité de l'être humain, elle prend des initiatives en vue de renforcer la cohésion sociale et lutter ainsi contre l'amertume. Ceci ne peut être réalisé que si elle est "proche", que si elle est à l'écoute, dialogue et donne la parole à la population qu'elle représente. La société civile joue à cet égard un rôle clé : elle représente, enregistre, rassemble et traduit les desiderata et besoins des personnes. Une collaboration entre les pouvoirs publics et la société civile aboutit donc à une implication plus active de la population dans les processus démocratiques et politiques.

Toutefois, en dépit des belles paroles reprises dans l'actuel accord gouvernemental quant à la "démocratie participative par le truchement du dialogue avec la société civile", peu de choses ont changé dans les faits ces dernières années. Dans la plupart des domaines politiques fédéraux, il n'y a toujours pas de collaboration ou de concertation et si quelque chose existe, cela demeure à un niveau ad hoc, non structuré et pas suffisamment axée sur la préparation politique.

Nous demandons au gouvernement fédéral :

- Qu'il reconnaisse la plus-value des processus participatifs largement supportés;
- Qu'il reconnaisse la force, le dynamisme et l'expertise de la société civile, qu'il la prenne en exemple et qu'il l'implique plus activement dans le travail gouvernemental quotidien. Impossible dites-vous ? Trop de travail ? Surchargés ? Lourd à organiser ? Non !! Cela peut parfaitement fonctionner en créant des canaux facilement accessibles permettant un dialogue optimal avec toute la vie associative sur différents thèmes pertinents en politique. C'est pourquoi nous sommes prêts à aider au développement de ces canaux;
- Qu'il – tout comme le Gouvernement Flamand – travaille à la mise en place d'une **politique participative intégrant des procédures d'avis transparentes et incontournables, ainsi que des organes consultatifs stratégiques et des structures d'échange** qui garantissent une réelle implication de la société civile lors de la préparation des politiques. Concrètement, cela signifie que pour **tous les domaines politiques** de compétence fédérale, des **conseils consultatifs stratégiques** doivent voir le jour en vue de remettre **obligatoirement des avis** sur l'ensemble des projets de lois et que les ministres compétents doivent les informer et **motiver** lorsqu'ils dérogent à l'avis;
- Qu'il prenne au sérieux les résultats d'un réel dialogue avec la vie associative et qu'il les **traduise effectivement dans des gestes politiques qui seront sensibles et visibles sur le terrain**. Est-il besoin de préciser que la **société civile** peut et veut jouer un **rôle essentiel dans la mise en application** ? Ceci permettra d'exploiter l'expertise et les compétences des citoyens et des organisations, de renforcer la cohésion sociale et la citoyenneté active, ce qui en bout de course ne peut être que favorable à la politique.
- Qu'il consacre suffisamment d'attention lors de l'élaboration de projets portant sur la politique des grandes villes au renforcement social et au droit de parole du citoyen. Les associations doivent à cet égard obtenir

d'avantage de voix et de moyens en vue garantir l'implication du citoyen et d'assurer la formation en la matière.

Du partenariat à une Charte ?

Tant la démocratie que tous les êtres de notre société ont tout à gagner d'une collaboration honnête et positive entre pouvoirs publics et société civile. Cette collaboration doit être basée sur le respect et la valorisation des spécificités et du rôle de chacun et doit permettre de créer une confiance et une bonne visibilité des objectifs communs et de la route à parcourir. Un tel partenariat a déjà été mis en place avec les régions et communautés. Pour Bruxelles et la Région Wallonne, la Plate-Forme Francophone du Volontariat oeuvre à un Pacte Associatif et les Verenigde Verenigingen ont déjà conclu une Charte avec le Gouvernement Flamand.

Nous demandons au gouvernement fédéral

- Qu'il fixe dans un cadre clair d'engagements réciproques, repris dans une charte, un **partenariat formel** avec la société civile. Nous proposons à cet égard de convenir à l'automne 2007 d'un plan commun d'approche;
- Qu'il reprenne dans **cette charte au minimum les éléments suivants** : la reconnaissance du rôle de la société civile et l'autonomie des associations face aux autorités, le renforcement de la démocratie participative (et les initiatives allant dans ce sens), la promotion du volontariat, la collaboration dans la cadre de la mise en application des politiques (voir plus haut) et la reconnaissance du rôle de la société civile dans la prestation de services aux citoyens.
- Qu'il garantisse une distinction nette entre son rôle de législateur et son rôle de prestataire de services. Non pas pour affaiblir la prestation de services publics, mais bien pour veiller à une meilleure qualité des soins en général, aussi bien délivrés par les autorités que par la société civile. La qualité dépend d'objectifs clairs, de la réglementation, de processus de politique distinctifs et d'évaluations.

Tous ensemble vers le niveau européen et international

Les associations ici réunies optent pour une diversité sociale, démocratique et culturelle, une 'Europe de et pour tous'. Une Europe fonctionnant selon un modèle solidaire, durable et participatif. Une Europe qui veut également être davantage démocratique. Tout ceci est envisageable, à condition que les composantes suivantes soient présentes. En premier lieu, un Parlement Européen plus fort doit assurer un suivi critique de la politique de la Commission Européenne. Il convient dans ce cadre de disposer d'un espace d'information et de discussion démocratique dans les premiers stades de la prise de décisions politiques, tout en assurant davantage de démocratie et transparent des groupes européens de lobbying. Enfin, notre parlement national doit manifester davantage d'intérêt pour l'Europe et interroger le gouvernement à ce propos.

Nous sommes convaincus qu'une Europe digne de ce nom a tout à gagner d'une forte implication de la société civile dans les prises de décisions et leur évaluation.

Nous demandons au gouvernement fédéral

- Qu'il ne plaide pas uniquement sur papier pour plus d'Europe, mais il agisse également en conséquence et ceci – principalement – en communiquant honnêtement avec la population. Pourquoi pas exemple, les

initiatives populaires sont-elles toujours des mérites du gouvernement fédéral et les impopulaires la "faute de l'Europe"?

- Qu'il donne à la société civile davantage d'information sur les programmes et thèmes européens qui ne relèvent pas des communautés. Le gouvernement fédéral doit à cet égard assurer une fonction de passerelle.
- Qu'il soutienne la vie associative dans le cadre de ses actions européennes et internationales visant la reconnaissance et l'implication de la société civile dans le cadre de la collaboration internationale;
- Qu'il se présente activement au plan européen et international comme un défenseur de la vie associative
- Que dans ce cadre, il défende dans sa politique internationale les droits fondamentaux comme la liberté d'expression, la liberté d'association et la liberté d'action;
- Qu'il oeuvre activement à la formation d'une **société civile forte et indépendante** ainsi qu'à la promotion du dialogue social dans les pays en développement, dans les pays en transition et les pays candidats à un élargissement à l'UE. Il est bien évident que des leviers importants pour ce faire sont tant un budget plus important pour la coopération au développement, que la mise en place d'une société civile dans ces pays.
- Que, dans le cadre de la marchandisation et de la libéralisation en Europe, il adopte une attitude proactive pour continuer à préserver les initiatives sociales, culturelles et éducatives non commerciales et pour protéger les services d'intérêt général, initiés par la société civile. C'est pourquoi nous plaidons pour une directive cadre européenne plus large pour les services d'intérêt général. Et ce, le plus vite possible.

2. Du pain sur la planche ! Associations et volontariat

Œuvrer ensemble à la mise en place d'un réel réseau complet de bénévoles

La loi sur le volontariat a été votée. Les organisations de volontaires demandaient depuis des années déjà une loi réglant la responsabilité du volontaire et de son organisation. Depuis peu, nous disposons de cette loi qui

correspond davantage au fonctionnement actuel des associations et des volontaires. Ceci permet de mieux soutenir les centaines de milliers de volontaires et de leur donner un cadre favorable à leur enthousiasme. Toutefois, on peut encore faire mieux.

Nous demandons au gouvernement fédéral

- Qu'il **applique** rapidement et correctement cette loi;
- Qu'il prenne rapidement des mesures concrètes en vue d'améliorer le statut légal du volontariat. Il est urgent que les pouvoirs publics **informent** sur cette loi et sa portée sur la protection de tous les volontaires, entre autres par le biais de bonnes assurances collectives;
- Qu'il continue de reconnaître et de soutenir le **volontariat**. Nous demandons d'analyser les possibilités de développer le concept de congé de volontariat payé, donnant à chacun le droit d'accorder son soutien à un moment qu'il choisit librement.

Le droit au volontariat

Personne ne conteste que le volontariat est dans l'intérêt de tous. Un tel engagement citoyen et volontaire est bénéfique, tant pour le bénévole lui-même et son organisation que pour la collectivité dans son ensemble. C'est précisément la raison pour laquelle le volontariat doit être accessible à tous. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Un vaste groupe de ressortissants étrangers sont légalement exclus du volontariat. En effet, le volontariat est toujours régi par la législation sur le travail, ce qui implique que des étrangers ont besoin d'une carte de travail pour pouvoir s'engager comme volontaire. En raison d'une contradiction dans la législation, aucun type de permis de travail (A, B et C) n'offre le droit de faire du volontariat. Le résultat final est que seul un nombre très restreint d'étrangers peuvent légalement travailler comme volontaires. De plus, les associations qui engagent des étrangers comme volontaires se mettent involontairement hors la loi. Et ce, malgré une nouvelle loi sur le volontariat qui fait perdurer cette situation tordue.

Nous demandons au gouvernement fédéral

- qu'il considère par principe le volontariat comme un **droit fondamental**, permettant à tout un chacun d'acquérir le statut de volontaire;
- qu'il rende la législation plus cohérente pour ce que principe ne reste pas une coquille vide. Cela signifie concrètement que le droit au travail pour les travailleurs étrangers et l'accès des étrangers au volontariat doivent être complètement dissociés.

Du temps pour le volontariat

Les associations signataires optent pour une économie au service de l'individu et de la collectivité. Mais il y a dès limites à la vie économique. L'individu doit avoir le temps d'investir dans sa famille et ses amis, dans la vie associative, la culture et la méditation, le sport et les loisirs. Lors de moments collectifs de détente, les individus ont l'occasion de rencontrer leurs concitoyens en dehors du milieu de travail. Ce n'est pas un hasard que de nombreuses associations organisent leurs activités pendant le week-end. Par le passé, le gouvernement fédéral a, à plusieurs reprises, remis en cause ces moments collectifs de détente, notamment le repos dominical.

Nous demandons au gouvernement fédéral

- qu'il maintienne les **moments collectifs de détente**. Il doit les respecter à leur valeur essentielle et s'abstenir de prendre d'autres initiatives qui entravent les moments collectifs de détente des individus, des associations, des bénévoles et des travailleurs.

3. Des papiers et encore des papiers!

Simplification de la réglementation et des formalités administratives

Limiter les charges et contrôler la réglementation

Atteindre plus avec moins de travail administratif: c'est possible. La simplification administrative et l'attention qui est désormais portée à l'incidence réelle de la réglementation commencent d'ores et déjà à porter leurs fruits. De ce fait, nous avons été débarrassés d'un éventail de formulaires et procédures superflus, voire de règles obsolètes. Les associations apportent leur collaboration à des initiatives (telles que samenvereenvoudigen.be) qui visent à réduire les obligations et règles administratives à respecter par les associations. Cela n'empêche que de nouvelles règles et obligations administratives semblent se succéder à un rythme toujours aussi soutenu. Et souvent, l'adéquation entre la politique fédérale et la politique des communautés laisse à désirer.

Nous demandons au gouvernement fédéral

- qu'il élabore des solutions permettant de limiter les **charges** administratives et financières, surtout pour les petites asbl. Nous pensons notamment aux obligations en matière de communication et de dépôt ainsi qu'aux obligations qui incombent aux associations de jeunes, associations sportives et socioculturelles, quant à la déductibilité fiscale des initiatives dans le domaine de l'accueil des enfants;
- qu'il continue à réduire la surcharge et la réglementation administratives et qu'il lance à cette fin – par secteur – des **initiatives** en collaboration avec la vie associative. Il faudrait en outre, lors de chaque nouvelle initiative législative, évaluer au préalable son **impact** sur la vie associative.
- qu'il applique des **procédures d'agrément simples** pour les organisations qui souhaitent recevoir des **dons fiscalement exonérés** et qu'il accorde et renouvelle (le cas échéant) ces agréments à temps et ce, contrairement à la coutume des dernières années.

Les droits d'auteur à l'agenda

Toute association qui organise des activités s'adressant à un public plus large connaît sans le moindre doute la notion des 'droits d'auteur'. Les organisateurs de concerts, de « soirées jeunes », d'activités artistiques doivent, à l'instar des restaurants, salons de coiffure, salles de cinéma et chaînes de radiodiffusion, indemniser les artistes et les producteurs pour l'utilisation de leur musique. Cela se fait par le biais de leurs sociétés de gestion collective. Bien que les tarifs et les modalités d'application soient déterminés par la loi, ce cadre légal présente des lacunes importantes. Ce qui entrave l'organisation d'activités pour de nombreuses associations.

Nous demandons au gouvernement fédéral

- qu'il adhère à un **système fonctionnel, transparent** pour les tarifs et leur recouvrement. Des accords à long terme doivent être conclus, qui ne peuvent être modifiés que de commun accord. Cet objectif ne peut être atteint que moyennant une analyse et une adaptation critiques de la concertation actuelle entre toutes les parties intéressées;
- qu'il prenne l'initiative d'adapter le **cadre légal** existant en vue d'un meilleur fonctionnement;
- qu'il reconnaisse la **spécificité** de la vie associative en cette matière. Une concertation périodique directe avec le ministre compétent doit permettre d'aboutir à une réglementation transparente, un paiement équitable et une simplification administrative, adaptés à la vie associative en Flandre.

La Culture au service de la collectivité

La législation sur le pacte culturel oblige les pouvoirs publics à associer les « associations des utilisateurs » et les "tendances idéologiques et philosophiques" à la préparation et à l'exécution de la politique culturelle. Dans la pratique, cela se fait par le biais d'organes consultatifs structurés et agréés. Cette législation prévoit aussi des directives pour la composition de certains organes de gestion d'institutions, d'infrastructures et de services, des garanties quant à l'utilisation d'infrastructures culturelles, l'octroi de subventions pour des activités culturelles, des "incitants individualisés" (bourses, prix,...) et des règles relatives au personnel d'institutions publiques culturelles, etc.

Nous ne voulons pas toucher aux fondements de la législation sur le pacte culturel. Mais nous constatons plusieurs problèmes lors de l'application de celle-ci. Elle ne tient par exemple pas compte des conditions culturelles et de la réglementation spécifiques aux deux régions du pays. Cette réglementation est fortement différente car les matières culturelles sont la compétence exclusive des communautés. C'est pourquoi la Commission du pacte culturel a souvent des difficultés pour situer correctement des plaintes spécifiques, ce qui nuit à son fonctionnement. Il faut encore ajouter à cela la législation relative au pacte culturel, qui mène parfois à des excès importants, par exemple une lutte idéologique lors de la composition de certains organes de gestion des organisations culturelles.

Nous demandons au gouvernement fédéral

- qu'il fasse une évaluation complète de la mise en place de la législation relative au pacte culturel et de ses conséquences.
- qu'il élabore une solution pour les problèmes découlant de la législation relative au pacte culturel.

4. Le droit au droit

Les associations et la justice

Accès au droit pour les associations

La lutte contre la pauvreté, la protection de notre environnement, la défense des travailleurs, le discours pour la paix ... Bon nombre d'associations et de syndicats se penchent quotidiennement sur ces thématiques. Défendre ce qui nous intéresse tous, c'est l'un des fondements de notre système social et démocratique. Malheureusement, les associations se voient parfois obligées de faire valoir un intérêt collectif par le biais de procédures judiciaires. Jusqu'il y a peu, les associations ne disposaient d'aucun droit d'action devant le Conseil d'Etat en vertu du système juridique belge. Les recours en suspension ou en annulation de décisions étaient souvent déclarés irrecevables, les associations étant incapables de démontrer un intérêt personnel et direct, ce qui constitue une condition sine qua non. Une récente proposition de loi, adoptée au Sénat et actuellement à l'examen à la Chambre, changera cette situation. La proposition stipule explicitement que toutes les associations peuvent invoquer des "intérêts collectifs" pour contester des décisions devant le Conseil d'Etat. Pour les associations qui défendent des intérêts collectifs, cela se traduira par un accès plus facile à la justice. Elles auront en d'autres termes « droit au droit ». Nous sommes satisfaits de voir que le législateur a aménagé dans le projet les précautions nécessaires par rapport à notre crainte commune d'usage abusif de ce droit.

Nous demandons au gouvernement fédéral

- qu'il **exécute** de manière prompte et correcte cette proposition, dès son adoption.

5. La force de la diversité

Associations et diversité

Participation et reconnaissance de la société civile allochtone

Depuis toujours, la société civile stimule, appuie et organise la diversité. Plus que n'importe quelle autre institution, elle a ainsi contribué à la participation sociale, culturelle et politique et partant, à une société plus ouverte, plus viable, au sein de laquelle davantage de gens ont droit au respect, à la dignité et au bonheur. Les associations de groupes de personnes fragilisées et des minorités jouent un rôle important dans cette vie associative. L'expérience démontre que les associations de groupes fragilisés et de minorités font souvent office de pionniers dans le processus d'émancipation et d'intégration de ces groupes. Elles réservent une place aux individus, leur permettant de découvrir et de déployer leur identité et leurs capacités. Ce qui constitue une étape indispensable pour aboutir à une interaction plus fructueuse avec le reste de la société.

Nous demandons au gouvernement fédéral

- qu'il offre la possibilité aux groupes fragilisés (ex. les pauvres) et aux minorités (ex. ethnico-culturelles) d'entrer en contact avec les autorités, qu'il les reconnaisse et les soutienne. Cela demande du temps et des moyens structurels pour la mise en place de structures et l'acquisition d'expertise.

6. Cohésion sociale

Les associations dans la société

Comment mettre en place une société viable et sûre? La question de la sécurité notamment est omniprésente dans le débat politique et sociétal. La recherche, notamment dans le cadre du projet 'Veilig Gevoel' des Verenigde Verenigingen, identifie plusieurs causes à l'insécurité (ou au sentiment d'insécurité). Ainsi, le sentiment d'insécurité est par exemple nourri par des préjugés vis-à-vis de certains groupes de la population. Œuvrer pour une politique de sécurité, c'est donc l'affaire de tous: individus, vie associative et pouvoirs publics. Les associations lancent quant à elles des initiatives pour combattre les préjugés en présentant une image différente, positive des groupes visés, en les associant à la vie collective. Il a par ailleurs été démontré qu'en contribuant à la cohésion sociale, la vie associative met un frein général au sentiment croissant d'insécurité. Mais seuls, on n'y parviendra pas.

Nous demandons au gouvernement fédéral

- qu'il base sa politique pour une société plus sûre sur une **diversité** de causes. Cette politique doit être située dans un contexte social. Seule une approche intégrée englobant différents domaines sociaux (sécurité socioéconomique, accessibilité de l'information, politique en matière d'égalité des chances, cohésion sociale ...) constitue l'une des clefs de la solution.

de Verenigde Verenigingen

11.11.11., Koepel van de Vlaamse Noord-Zuid beweging
ABWV, Algemeen Belgisch Vakverbond
ACLVB, Algemene Centrale der Liberale Vakbonden van België
ACV, Algemeen Christelijke Vakverbond
ACW, Koepel van Christelijke Werknemersorganisaties
Bond Beter Leefmilieu, Koepel van milieuverenigingen
Forum Etnisch-Culturele Minderheden
FOV, Federatie van Organisaties voor Volksontwikkelingswerk
Gezinsbond
LCM, Landsbond Christelijke Mutualiteiten
NVSM, Nationaal Verbond van Socialistische Mutualiteiten
Vlaamse Jeugdraad
Vlaams Netwerk van Verenigingen waar armen het woord nemen
Vlaamse Sportfederatie
... en nog tientallen verenigingen uit diverse sectoren van het middenveld

La Plate-forme francophone du Volontariat

ANMC, Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes
ACC – asbl, Association des Centres Culturels
ACODEV – asbl, Association de Coopération au Développement
AMA – asbl, Association des Maisons d'accueil
AFUTAB – asbl, Association Francophone des Universités Tous Ages
AISF – asbl, Association Interfédérale du Sport Francophone
AV – asbl, Association pour le Volontariat
CARITAS – asbl, Caritas Catholica en Communauté française
CAL – asbl, Centre d'Action Laïque
CNCD – asbl, Centre National de Coopération au Développement
CJC – asbl, Conseil de la Jeunesse Catholique
CJEF – conseil consultatif, Conseil de la Jeunesse d'Expression Française
RNOB – AVES, Coupole Natagora
Croix Rouge de la Jeunesse – établissement d'utilité publique
Fédération Belge des Banques Alimentaires – asbl
Fédération des Parents de l'Enseignement Officiel – asbl
Fédération des Centres de Service Social – asbl
Inter-Environnement Bruxelles – asbl
Inter-Environnement Wallonie – asbl
Les Scouts – Fédération des Scouts Baden Powel de Belgique – asbl
Ligue des Familles – asbl
Lire et Ecrire en Communauté française - asbl
SeGEC – asbl, Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique
UFAPEC – asbl, Union des Fédérations de Parents de l'Enseignement Catholique
Union Nationale des Mutualités Socialistes

de verenigde verenigingen



**PLATE-FORME FRANCOPHONE
DU VOLONTARIAT**

